

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
30e séance
tenue le
vendredi 30 octobre 1998
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 30e SÉANCE

Président : M. ODYEK-AGONA (Vice-Président) (Ouganda)

puis : M. ÖZÜGERGIN (Vice-Président) (Turquie)

SOMMAIRE

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE (suite)

a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

e) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNÉES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/53/SR.30
19 novembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

En l'absence de M. Asadi (République islamique d'Iran), M. Odyek-Agona (Ouganda), Vice-Président, occupe la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE (suite) (A/53/60, A/53/62, A/53/69, A/53/185, A/53/416, A/53/447 et Corr.1; A/C.2/53/4)

a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite) (A/53/15 (Parties I, II et III), A/53/72-S/1998/156, A/53/95-S/1998/311, A/53/331, A/53/510)

1. M. ISMAIL (Kenya) constate que les termes de l'échange des pays en développement n'ont connu aucune amélioration sensible et que la participation de ces pays au commerce mondial a baissé. Même si la mondialisation et la libéralisation de l'économie mondiale ont accru les possibilités de croissance et de développement, les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, sont confrontés au risque d'une marginalisation encore plus marquée. De plus, les économies de ces pays souffrent notamment des contraintes qui pèsent sur l'offre, de faiblesses structurelles, de modestes capacités technologiques, enfin de l'absence d'un financement à long terme. Comme beaucoup de pays en développement sont largement tributaires des produits de base, leur aptitude à tirer parti des possibilités de commerce résultant de la mondialisation et de la libéralisation se trouve gravement affaiblie. L'instabilité persistante des taux de change, des taux d'intérêt et des marchés des produits de base continue de nuire aux pays en développement. C'est pourquoi les institutions financières internationales, et en particulier le Fonds monétaire international (FMI), devraient veiller à coordonner les politiques macroéconomiques mondiales et les marchés financiers afin de réduire au minimum l'instabilité des taux de change et les autres instabilités régnantes, tout en assurant d'autre part la promotion de la croissance et la création d'emplois. Il faut également coordonner la politique économique mondiale avec la participation totale des pays en développement.

2. La délégation kényenne s'inquiète sérieusement de la diminution de l'aide publique au développement (APD) par rapport au produit national brut (PNB) des pays donateurs, et de la régression notable, en termes réels, des financements mondiaux de cette aide. C'est pourquoi les membres de la communauté des donateurs devraient honorer l'engagement pris par eux et respecter l'objectif internationalement convenu qui est de consacrer à cette aide publique 0,7 % de leur PNB. Le Kenya accueille favorablement les mesures prises pour régler le problème de la dette, mais il estime que la communauté internationale devrait s'employer à trouver des solutions durables au problème de la dette extérieure des pays en développement et favoriser les investissements dans ces pays et leur commerce.

3. Un vaste domaine s'ouvre à la coopération et à l'harmonisation des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du Centre du commerce international et des institutions financières internationales. La CNUCED devrait continuer d'axer son intérêt sur le règlement global et l'analyse des questions de politique liées au développement en matière de financement, de commerce, de technologie et d'investissement, ainsi que de coopération technique. Les avantages attendus de la libéralisation des échanges commerciaux

/...

ne sauraient être dissociés du coût de l'ajustement aux nouveaux schémas de production. C'est pourquoi les diverses mesures spéciales conçues pour mitiger les effets préjudiciables de l'ajustement que connaissent les pays les moins avancés devraient être intégralement mises en oeuvre.

4. Comme les efforts déployés sur le plan intérieur ne sauraient à eux seuls assurer le progrès économique, une aide extérieure substantielle serait nécessaire. La communauté internationale des donateurs devrait soutenir les efforts des pays en développement en leur apportant un ensemble de ressources financières, technologiques et de gestion qui soient susceptibles d'être investies, en s'appuyant sur une large coopération internationale du secteur public et du secteur privé.

5. M. SIN SONG CHOL (République démocratique populaire de Corée) estime qu'étant donné la marginalisation croissante de plusieurs pays en développement, il importe de s'attaquer dans un esprit d'équité et en temps utile aux problèmes du commerce et du développement. C'est pourquoi les pays développés devraient prêter une attention particulière aux documents finals adoptés lors du Sommet du Mouvement des pays non alignés et à la neuvième session de la CNUCED, et donner à ces documents une suite positive.

6. Il convient de créer les conditions et l'environnement nécessaires qui permettent aux pays en développement de tirer profit du système de commerce mondial. Il faudrait s'employer à renforcer le Système généralisé de préférences et à offrir aux pays en développement des possibilités d'accès aux marchés, grâce à un traitement préférentiel élargi. Les pays développés devraient coopérer avec les pays en développement pour aider ceux-ci à surmonter les difficultés auxquelles ils se trouvent confrontés, et leur apporter une assistance technique comme ils l'ont promis. Il faut également prendre des mesures pour accroître la contribution des pays en développement au système économique et commercial international et assurer leur participation totale aux décisions des institutions multilatérales financières, économiques et de commerce. De plus, les organismes des Nations Unies qui interviennent dans les questions de développement, et en particulier la CNUCED, devraient axer leur action sur l'accélération du commerce et du développement des pays en développement, en agissant de façon plus efficace et utile moyennant l'élargissement de leurs fonctions et de leur rôle.

7. Les mesures unilatérales et extraterritoriales de coercition prises ces dernières années par certains pays développés à l'encontre des nations en développement ont eu de graves répercussions négatives pour les pays qui en ont été la cible ainsi que pour certaines tierces parties. L'imposition de ces sanctions est depuis longtemps l'un des principaux soucis de la communauté internationale. La récente Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Durban en Afrique du Sud, a exprimé à nouveau cette préoccupation. À cet égard, M. Sin Song Chol appelle l'attention sur un communiqué (document A/53/185) publié par la Mission permanente de la République démocratique populaire de Corée.

8. M. ÖZTÜRK (Turquie), qui a pris connaissance avec satisfaction du rapport de la CNUCED sur la situation en matière de transit des États sans littoral d'Asie centrale et des pays de transit qui sont leurs voisins (A/53/331), appelle l'attention sur le document A/C.2/53/4 où figure le texte de la

/...

Déclaration de Bakou, adoptée lors de la Conférence internationale sur le rétablissement de la Route de la soie.

9. L'amélioration de l'efficacité des itinéraires de transit et la mise en place de pipelines de rechange contribueraient largement au développement des échanges commerciaux des pays d'Asie centrale. À cet égard, la délégation turque se félicite de la contribution apportée par l'Union européenne à la réalisation du couloir de transport Europe-Caucase-Asie (TRASECA) et se félicite de la conclusion de l'Accord multilatéral de base qui constitue un cadre juridique et réglementaire applicable aux transports. La création de la Commission intergouvernementale et de son secrétariat permanent à Bakou contribuera au développement de la coordination entre les politiques des pays concernés. La Turquie a déjà entrepris la construction, sur la rive orientale de la mer Noire, d'une nouvelle route à grande circulation qui améliorera la liaison entre le couloir TRASECA et le réseau des transports paneuropéens. Pour ce qui concerne l'acheminement du pétrole et du gaz naturel par pipelines, la Turquie a présenté son projet d'oléoduc et de gazoduc Caspienne-Méditerranée qui constitue un moyen efficace, et sans danger pour l'environnement, d'exporter le pétrole et le gaz naturel du bassin de la Caspienne vers les marchés internationaux. Cet ouvrage, connu également sous le nom de Bakou-Ceyhan, pourrait assurer la sécurité du transport de l'énergie dans toute la région. La Turquie ne s'oppose pas à l'ouverture d'autres itinéraires au départ du littoral de la mer Noire, mais le transport du pétrole par le détroit des Dardanelles comporte des risques.

10. La Turquie estime que la solution du problème du transit en Asie centrale et dans le Caucase qui y est étroitement lié présente d'immenses possibilités de coopération sous-régionale, régionale et internationale, et a la ferme conviction que les effets de cette contribution positive contribueront à renforcer la paix et la sécurité internationales ainsi que la croissance de la confiance et de la stabilité.

11. M. VOLSKI (Géorgie) considère que la Conférence de Bakou a jeté les fondements juridiques du développement des réseaux de transit dans le couloir de transport Europe-Caucase-Asie. La Déclaration de Bakou a fait savoir au monde entier que la Route historique de la soie n'était plus un simple concept, mais bien une réalité concrète. Les pays de la région en question ne sont pas les seuls à se rendre compte de l'ampleur de la contribution que l'exécution rapide de projets économiques pourrait apporter au renforcement de la coopération et de la paix internationales. Il faut prêter attention à la sauvegarde du réseau de transit et aux accords déjà conclus à ce sujet et analyser avec soin les arguments avancés par les parties intéressées. Il est inadmissible d'inciter à des controverses entre les pays intéressés et de les porter sur la scène internationale. La participation des organes compétents des Nations Unies pourrait beaucoup contribuer à assurer la compatibilité entre les textes juridiques et les normes techniques, cela tout au long du couloir de transit. Il faut espérer que le prochain rapport de la CNUCED se révélera plus complet et qu'il prêter l'attention qui convient aux progrès réalisés dans la mise en place du réseau d'oléoducs.

12. M. NOUREDDIN (Singapour) déclare que la tentation de renoncer à la transparence est réelle et pourrait compromettre la mise en pratique des engagements pris lors du Cycle de négociations d'Uruguay. Les pays en

/...

développement ont besoin d'élargir leur accès aux marchés des régions intéressantes pour leurs exportations, en particulier là où les droits de douane des marchés développés demeurent élevés, par exemple sur les produits transformés, les produits tropicaux ou les textiles. Ainsi, la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC a adopté, pour l'OMC, un programme de travail bien équilibré et ouvert sur l'avenir qui comportera la recherche de solutions aux problèmes de mise en oeuvre, de même qu'il offrira la possibilité d'une nouvelle et large libéralisation des échanges commerciaux. Il importe d'apporter son adhésion à tous les éléments de ce programme et d'élaborer un ordre du jour positif qui tiendra compte, lors des futures négociations commerciales, des intérêts des pays en développement. La dégradation du contexte mondial préjudiciera également les efforts régionaux de libéralisation des échanges commerciaux.

13. Il est indispensable de se prémunir contre les pressions protectionnistes croissantes qui menacent de freiner la libéralisation des échanges. À un moment où les pays en développement, comme les pays développés, s'inquiètent de plus en plus de la crise financière, la question qui se pose est de savoir quel impact cette crise a sur la libéralisation des échanges et des courants de capitaux d'investissement entre les pays qui en souffrent. Un rétrécissement généralisé du libre accès aux marchés endommagerait les perspectives de croissance à long terme de chacun. La fermeture des marchés d'exportation étoufferait le redressement des pays touchés. C'est pourquoi les pays développés doivent garder leurs marchés ouverts aux exportations des pays en développement.

14. Il faut prendre des mesures afin de mettre en place pour le XXI^e siècle un système mondial qui réponde aux nécessités sociales tout en accroissant les possibilités de progrès. Les peuples n'assumeraient pas les risques dont s'assortit un marché international ouvert, à moins d'être persuadés que le système leur profitera et conduira à une élévation de leur niveau de vie. Cela va obliger les gouvernements à mettre en place, dans leurs pays, les cadres et infrastructures réglementaires indispensables afin de tirer le maximum d'avantages de la libéralisation des échanges. Il faudra tenir compte des besoins particuliers des pays en développement en matière de création de nouvelles capacités. La mondialisation accrue devrait améliorer, et non pas compromettre, la condition de l'être humain.

15. M. AZAIEZ (Tunisie) estime que si la mondialisation est un puissant levier du développement, elle s'est révélée, en fin de compte, être également un facteur d'instabilité financière. Les pays en développement sont de plus en plus vulnérables à la déréglementation financière. C'est pourquoi il faudrait s'efforcer de renforcer leur participation au processus de prise de décisions économiques. Pour cela, la communauté internationale et les organismes onusiens pourraient coopérer avec les institutions de Bretton Woods pour favoriser la mise en oeuvre de dispositions qui pourraient mettre les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, à l'abri des fluctuations cycliques. On pourrait identifier des mécanismes multilatéraux pour assurer le contrôle des flux de capitaux internationaux et des fluctuations monétaires. Ces mécanismes pourraient trouver leur place dans la nouvelle architecture du FMI que les pays riches envisagent de mettre sur pied. Signalant plusieurs mesures monétaires et financières prises par le Gouvernement tunisien dans le cadre de la mondialisation, M. Azaiez précise que le programme de modernisation du système bancaire a essentiellement porté sur la restructuration de ce

/...

système, la modernisation des moyens de paiement et l'élaboration du cadre juridique nécessaire pour l'introduction de nouveaux instruments de financement.

16. Quant à la CNUCED, elle devrait renforcer son assistance technique aux pays en développement afin qu'ils puissent améliorer leurs capacités de négociation et tirer avantage de l'ouverture des marchés des services. La Tunisie accorde une importance considérable à la coopération institutionnelle entre la CNUCED et l'OMC, et elle a la conviction qu'elles devraient mettre l'accent sur la nécessité d'équilibrer les intérêts des pays en développement avec ceux des pays développés.

17. M. REVA (Ukraine) déclare qu'en raison des effets négatifs de la crise financière mondiale et du fait que les taux de la croissance économique et de celle du commerce international vont être beaucoup plus faibles que prévu, les gouvernements, les organisations internationales et les institutions financières doivent prendre sur le plan national et sur le plan mondial les mesures adéquates en vue de stimuler le commerce international et d'encadrer les courants de capitaux d'investissement étrangers. Il importe tout particulièrement de préserver la transparence et l'égalité des possibilités d'accès aux marchés. L'application d'une politique protectionniste aura inévitablement une influence pernicieuse pour beaucoup de pays.

18. Depuis la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC, des négociations multilatérales sur les télécommunications de base et les services financiers ont abouti à un succès, et l'Ukraine espère instamment que va s'engager un nouveau cycle de négociations sur les règles d'investissement, les services commerciaux, la production agricole, la propriété intellectuelle et la réduction des droits de douane. Afin de conférer au système commercial multilatéral une véritable universalité, il est impératif d'accélérer l'accession à l'OMC de plusieurs pays, entre autres l'Ukraine. Pour faciliter ces négociations, la CNUCED doit jouer un rôle capital en aidant les pays en développement et les pays à l'économie en transition à libéraliser les services et la production agricole, ainsi que l'activité dans d'autres secteurs. La CNUCED pourrait également obtenir des résultats plus tangibles en apportant son assistance technique en matière de services commerciaux et de formation des personnels nationaux au commerce extérieur et aux activités apparentées.

19. Au cours des quatre dernières années, le commerce extérieur de l'Ukraine s'est régulièrement développé mais le progrès du pays vers l'ouverture économique et l'intégration dans l'économie mondiale reste freiné par des facteurs d'origine extérieure, par exemple des mesures antidumping qui lui interdisent d'exporter des métaux laminés. Ces problèmes ne seraient pas aussi aigus si l'Ukraine avait accédé à l'OMC.

20. La CNUCED a acquis une importance particulière en raison de la crise financière mondiale, et sa réforme en a fait, parmi les organismes des Nations Unies, l'instance la plus compétente pour l'étude des problèmes complexes du commerce ainsi que des problèmes liés aux investissements, aux technologies, aux services et au développement des entreprises.

21. M. KOULIEV (Azerbaïdjan) estime que l'une des principales raisons de l'aggravation de la situation économique de son pays et des autres États nouvellement indépendants d'Asie centrale et du Caucase tient à la

/...

désintégration des relations commerciales et des relations de production horizontales et verticales entre eux et à la destruction des systèmes de transport et de communications ou à leur absence. Un système de transport fiable est indispensable pour le développement d'un pays et revêt une importance particulière pour les pays sans littoral. L'itinéraire transcaspien qui relie l'Asie centrale à l'Europe par le rail et par la route a une importance extrême pour l'exploitation des ressources énergétiques de la Caspienne et leur transport vers les marchés mondiaux.

22. Le couloir de transport Europe-Caucase-Asie (TRASECA) est un programme qui revêt un grand intérêt pour les États de l'Asie centrale et du Caucase. Sa réalisation permettrait d'assurer l'accès aux réseaux de transport trans-européen et trans-asiatique, l'élargissement de l'accès aux marchés et une plus grande intégration entre les pays d'Europe et d'Asie.

23. À ce sujet, M. Kouliev appelle l'attention sur la récente Conférence internationale sur le rétablissement de la Route de la soie, qui a débouché sur la signature d'un accord multilatéral de base relatif au transport international en vue de la mise en place du couloir Europe-Caucase-Asie, ainsi que de la Déclaration de Bakou.

24. M. RAHMANOV (Turkménistan) considère que le rapport de la CNUDED (A/53/331) donne un aperçu des nouveaux schémas de commerce et de transit, du redressement économique de l'Asie centrale et des mesures déjà en cours pour améliorer les transports en transit. Le Turkménistan, pays en développement qui a récemment accédé à l'indépendance comme beaucoup d'autres pays de sa région, offre désormais un fort potentiel économique en raison de l'énorme richesse naturelle dont il dispose. Comme l'indique le rapport, l'exploitation commerciale sérieuse des réserves de pétrole et de gaz de l'Asie centrale ne commencera qu'avec la construction des nouveaux pipelines.

25. L'exploitation et l'exportation des ressources énergétiques du Turkménistan grâce à un réseau de pipelines ne vont pas seulement servir les intérêts de ce pays. Elles accéléreront aussi le développement économique des pays de transit et des pays consommateurs. Les projets de construction de nouveaux pipelines entre les États offriront aux gouvernements la possibilité de renforcer leur coopération mutuelle et, au secteur privé qui participe à leur mise en place, de nouvelles opportunités.

26. Enfin, l'intervenant déclare que sa délégation soutient le projet de résolution intitulé "Le contexte du transit dans les États sans littoral d'Asie centrale et leurs voisins en développement", proposé par la délégation du Kazakhstan.

27. M. LACANLALE (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) rappelle qu'en septembre 1998 l'ONUDI a réuni à Abidjan un colloque dans le dessein de déterminer les conséquences de la crise financière asiatique pour le commerce et l'industrie de l'Afrique. Ce colloque a abouti à la conclusion que l'Afrique en souffrira plus indirectement que directement. Il faut s'attendre à ce qu'elle souffre de la réduction de la demande de ses produits en Asie, de la concurrence des importations à bas prix en provenance d'Asie sur son marché intérieur et de la concurrence accrue sur le marché mondial. Le ralentissement de l'économie mondiale et la chute spectaculaire des

/...

prix des produits de base autres que les combustibles vont vraisemblablement réduire de 1 % la croissance économique de l'Afrique durant l'année en cours. Au surplus, considérant la nécessité de soutenir les économies des pays d'Asie, l'aide publique au développement et le flux net des capitaux à destination de l'Afrique vont vraisemblablement diminuer. Les participants au colloque ont mis en évidence que les pays d'Afrique devaient nécessairement, entre autres, poursuivre l'exécution de leurs programmes de réforme économique et mettre plus largement l'accent sur la mobilisation de leurs ressources intérieures, sur une bonne gestion de la libéralisation de leurs régimes financiers et sur une réglementation prudente des marchés financiers et des marchés des valeurs.

28. L'ONUDI estime qu'il importe tout autant que les pays africains, et en particulier les pays les moins avancés, s'efforcent davantage de moderniser et diversifier leurs économies. Elle considère que son rôle consiste à aider ces pays à se doter de capacités de production et à renforcer celles dont ils disposent déjà, ainsi qu'à accroître leur productivité à l'exportation, et plus précisément à se doter d'une base industrielle solide, à mettre en valeur leurs capacités humaines et technologiques et à promouvoir les investissements étrangers directs. Sa nouvelle association stratégique avec la CNUCED insiste principalement sur la promotion des investissements, le transfert de technologie et le développement des entreprises, afin de donner aux pays en développement la capacité d'exporter des produits manufacturés. Les prestations combinées offertes par l'ONUDI pour rendre ces pays plus concurrentiels à l'exportation comprennent l'amélioration de la gestion de leurs industries, la création de capacités industrielles pour l'exportation, la création de réseaux d'information industrielle, la constitution de partenariats industriels internationaux et l'assurance de la qualité et sa certification aux fins d'une concurrence dans le secteur industriel.

29. La crise financière d'Asie a constitué un signal d'alarme pour la communauté internationale. La coopération internationale est indispensable pour en refréner les conséquences contagieuses, mais l'édification d'une économie nationale prête à s'adapter et appuyée sur une base industrielle solide l'est tout autant; l'ONUDI a pour mission d'aider à construire et fortifier cette base industrielle pour le profit de tous.

30. M. ILEKA (République démocratique du Congo) déclare que son pays et la sous-région dans laquelle il s'inscrit se trouvent confrontés à des problèmes économiques et sociaux très graves, conséquences de guerres et d'autres catastrophes. Bien qu'il ait fait d'énormes efforts pour mettre en oeuvre des politiques macroéconomiques saines, le Congo risque de se retrouver malgré tout marginalisé face au processus de mondialisation en cours, car il a peu à offrir, ruiné qu'il est par trois décennies de mégestion et subissant les conséquences néfastes d'un conflit armé qu'il n'a pas suscité.

31. En 1997, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a élaboré un plan triennal dans lequel il a défini ses priorités économiques et les mesures nécessaires pour le concrétiser. Il a l'intention de mettre en place un système ouvert qui se caractérise par la flexibilité et la combinaison des mécanismes du marché avec la sécurité et la justice sociales. L'État n'interviendra qu'en l'absence d'une alternative privée viable et s'assurera que son intervention n'entrave en rien le mécanisme du marché. Les efforts déployés par le Gouvernement du Congo nécessitent, pour leur concrétisation, des apports

/...

financiers publics et privés, notamment la fourniture d'une assistance ou d'une aide à la stabilisation macroéconomique en vue de stimuler le secteur privé, d'attirer l'investissement privé et de financer le développement.

32. La principale cause des multiples conflits qui endeuillent le continent africain est la pauvreté. L'intégration économique régionale pourrait apporter un début de solution à ce problème et le Congo a récemment adhéré à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Même s'il met un accent particulier sur l'aspect Sud-Sud de sa coopération, le Gouvernement de la République démocratique du Congo ne ménagera aucun effort en vue d'améliorer ses rapports aussi bien bilatéraux que multilatéraux avec tous ses partenaires. L'Initiative visant à alléger la dette des pays pauvres fortement endettés revêt là une importance particulière dans l'attention d'une solution durable au problème de la dette.

33. M. LAI XUAN CHIEU (Viet Nam) déclare que, si les 50 dernières années ont connu une expansion spectaculaire du commerce international et des courants d'investissement, il reste beaucoup à faire pour que le régime du commerce mondial se transforme véritablement en un régime véritablement multilatéral ouvert, réglementé, transparent et autorisant les prévisions, qui profite à la fois aux pays développés et aux pays en développement. Les produits de base originaires des pays en développement éprouvent toujours des difficultés à accéder aux marchés des pays développés. Le Système généralisé de préférences est en train de faire l'objet de nouvelles restrictions; les droits de douane, les contingentements antidumping et les limitations des exportations persistent, de même que les obstacles au commerce déguisés notamment sous la forme de critères de qualité et de conditions imposées par l'environnement. Les résultats négociés lors du Cycle d'Uruguay dans un certain nombre de secteurs cruciaux pour l'exportation, par exemple les textiles et l'agriculture, restent encore à se trouver une application plus effective.

34. Les dispositions de coopération internationale et les systèmes économiques internationaux devraient s'engager à créer un contexte économique et financier sain et équitable pour tous les pays participants. Les négociations et les débats qui se déroulent dans les instances commerciales multilatérales, par exemple l'OMC, doivent tenir compte de la situation des pays en développement et s'abstenir de créer des obstacles invisibles au commerce de leurs produits de base en cherchant à introduire dans l'ordre du jour de l'OMC des questions qui n'y ont pas leur place. Les pays développés devraient respecter leurs engagements. La coopération et l'assistance internationales devraient s'accélérer et s'étendre à l'assistance technique en matière commerciale ainsi qu'à la création de capacités humaines et institutionnelles.

35. Le Viet Nam espère être bientôt admis à l'OMC.

36. Mme CARDOZE (Panama), au nom du Groupe de Rio, relève que les chefs d'État et de gouvernement de ce groupe, réunis en septembre 1998, ont affirmé que le processus de mondialisation en cours a ouvert de nouvelles possibilités et créé de nouveaux défis pour la croissance et le bien-être social de leurs pays. Les pays en développement ont non seulement besoin d'une aide financière mais également de l'application sans réserve des normes et des procédures de nature à garantir la concrétisation d'un système de commerce transparent, juste, équitable et réglementé sous l'égide de l'OMC.

/...

37. Le Groupe de Rio a notamment pour objectif prioritaire la libéralisation du commerce international; il est également favorable à l'élimination des obstacles non tarifaires et à celle des pratiques discriminatoires et protectionnistes. Pour lui, l'OMC a un rôle fondamental à jouer s'agissant de contrer les tendances protectionnistes récentes, en particulier les subventions agricoles et l'utilisation de droits compensatoires pour la protection de branches de production obsolètes, ainsi que les tentatives de mettre obstacle à l'importation de produits de pays en développement sous le prétexte de mieux protéger l'environnement ou les droits des travailleurs; l'OMC a également un rôle de pointe à jouer dans la lutte contre les mesures antidumping.

38. Les membres du Groupe de Rio demandent aux autres membres de l'OMC d'honorer leurs engagements; quant à eux, ils sont prêts à débattre de nouvelles questions au sein de l'OMC.

39. La coopération dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la finance entre l'Organisation des Nations Unies, la CNUCED, l'OMC, le FMI et la Banque mondiale revêt une importance particulièrement capitale, considérant l'influence qu'exercent les politiques monétaires, de change et de financement sur le développement économique des pays et, par voie de conséquence, sur les échanges commerciaux. Le Groupe de Rio voit avec faveur la CNUCED jouer le rôle de plaque tournante pour la coordination des questions de commerce et de développement et lui demande instamment de continuer à faciliter l'entrée des pays en développement dans le système multilatéral de commerce et à mener des actions de coopération technique afin de permettre à ces pays de profiter des nouvelles possibilités ouvertes par la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay. Les membres du Groupe de Rio sont tous d'accord pour considérer que la mise en place d'un système de commerce ouvert, sûr, efficace et transparent doit être renforcée par une coopération internationale plus étroite qui assurera le transfert des ressources financières, technologiques et scientifiques nécessaires des pays développés aux pays en développement. L'adoption de résolutions sur ce point par consensus témoigne de l'existence de la volonté politique nécessaire pour mettre en place un système de commerce multilatéral bénéfique à tous les membres de la communauté internationale. À ce sujet, le Groupe de Rio est en particulier heureux que le Conseil économique et social ait adopté, pour la première fois dans son histoire, un communiqué ministériel sur l'accès aux marchés et l'évolution de la situation depuis le Cycle d'Uruguay.

40. M. ZARIE ZARE (République islamique d'Iran) estime que, même si la crise financière du Sud-Est asiatique a eu des répercussions dans l'ensemble du monde, ce sont les pays en développement qui en ont le plus souffert : les prix des produits de base ont diminué ou sont restés déprimés et ce sont ceux du pétrole brut qui ont connu la chute la plus marquée de tous les temps. La mise en place d'un système de commerce équitable, assuré, assis sur des règles, non discriminatoire et prêtant à des prévisions doit faire partie intégrante de toute solution à la crise. Dans le système existant, les obstacles tarifaires, y compris l'énorme diversité des droits maximaux et leur relèvement constant, ainsi que les obstacles non tarifaires, par exemple les règles nationales ou internationales imposées concernant tels ou tels produits, nuisent gravement au commerce d'exportation des pays en développement et en particulier à celui des produits agricoles, des produits de base et des textiles. Il faut trouver les moyens de supprimer ces obstacles. L'abolition de mesures économiques unilatérales et extraterritoriales dont certains pays en développement sont la

cible et l'ouverture plus facile à l'accession des pays en développement à l'OMC sont particulièrement indispensables pour assurer l'universalité du système de commerce multilatéral.

41. Les itinéraires de transit de rechange revêtent une importance cruciale pour le développement des échanges des pays d'Asie centrale, qui manquent de débouchés sur la mer mais qui disposent d'un énorme potentiel de commerce et d'investissement. Pour cela, il leur faudra remédier aux insuffisances matérielles de leurs infrastructures et surmonter certains obstacles autres que matériels. Il est indispensable, en particulier, d'harmoniser et simplifier un large éventail d'obligations institutionnelles, procédurières et documentaires, et les initiatives prises récemment par l'Organisation de coopération économique afin de faciliter le transit des produits entre ses États membres constituent des avancées dans cette direction. Grâce à l'extension de ses liaisons par voie ferrée, par air et par mer avec l'Asie centrale, l'Iran a contribué à offrir aux États de cette région un accès rentable aux principaux ports de mer du golfe Persique et, de plus, à ouvrir un nouvel itinéraire commercial qui relie l'Europe à l'Asie orientale et à l'Asie du Sud-Est. Cette initiative a consisté en l'achèvement, en 1996, de la liaison ferroviaire entre la République islamique d'Iran et le Turkménistan, acclamé comme la réouverture de l'ancienne Route de la soie, en la construction projetée du chemin de fer Bafgh-Mashad en Iran, qui réduira de 1 600 kilomètres la distance entre le Turkménistan et le port de Bandar-e-Abbās sur le golfe Persique, enfin en l'achèvement d'une voie ferrée qui va de Kermān à Zāhedān et qui reliera l'Asie centrale au Pakistan. Les États d'Asie centrale recherchent également des itinéraires de pipelines de rechange afin d'accroître leurs exportations de pétrole et de gaz. Malheureusement, la création de ces itinéraires a été freinée par des pressions extérieures qui ont forcé ces États à utiliser, au détriment de l'environnement, de coûteux itinéraires de rechange qui, en définitive, sont de nature à compromettre les échanges commerciaux et les investissements dans la région.

42. M. AUJALI (Jamahiriya arabe libyenne) rappelle que, si les années 1950 et 1960 ont vu beaucoup de pays en développement se libérer de l'occupation étrangère, ces pays restent assujettis à l'emprise économique de l'extérieur. Le développement nécessite une croissance et la modification des infrastructures économiques, sociales et politiques de l'État. Le développement durable doit tenir compte des problèmes d'environnement et de démographie. Pour l'accélérer, les pays développés devront soutenir par leur aide la croissance économique. Or, depuis les années 80, leur assistance est subordonnée à des conditions imposées par ces pays, qui voient dans le commerce mondial et la liberté de l'économie les deux principaux moteurs du développement. On a dit de la relation économique entre les pays développés et les pays en développement qu'elle était déséquilibrée. Les seconds exportent des matières premières et importent des produits manufacturés, ce qui porte préjudice au développement de leur industrie. Si les pays en développement doivent continuer à se contenter d'exporter des matières premières, ils resteront indéfiniment à la merci de l'assistance des pays développés. Les schémas traditionnels de commerce ont apporté la prospérité à une certaine classe sociale dans certains États, mais cette prospérité n'est pas soutenable à longue échéance. C'est pourquoi les pays en développement demandent la modification du système de commerce mondial.

43. La crise économique du Sud-Est asiatique a pesé sur beaucoup d'autres pays, y compris les pays exportateurs de pétrole; le prix actuel du pétrole est si bas

/...

que, dans beaucoup de pays, sa production n'est pas économiquement viable. De ce fait, l'assistance que les pays exportateurs de pétrole sont en mesure d'offrir aux pays en développement se trouve elle aussi compromise.

44. L'un des principaux obstacles au commerce tient à l'imposition de sanctions économiques unilatérales et coercitives et à l'adoption de lois d'application extraterritoriale. L'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions, dont la plus récente est celle du 26 octobre 1998 qui porte le numéro 53/10, qui en appelle à tous les États pour qu'ils ne reconnaissent ni n'appliquent les mesures économiques coercitives d'application extraterritoriale, ni les lois imposées unilatéralement par un État quelconque, et qui demande l'abolition immédiate de toutes les mesures de cette nature qui ont été imposées aux pays en développement. L'imposition de lois telles que celles dites D'Amato-Kennedy ou Helms-Burton, non seulement contrevient aux conventions et aux droits internationaux, mais enfreint aussi les valeurs de la société civilisée.

45. M. CABACTULAN (Philippines) insiste sur l'importance qui s'attache à un système de commerce multilatéral ouvert et réglementé et à la mise en pratique du principe du traitement spécial et préférentiel des pays en développement. Il faut donc mettre pleinement en oeuvre les résultats du Cycle d'Uruguay, et en particulier les mesures qui profiteraient à ces pays. De plus, les négociations de l'OMC sur l'agriculture, qui doivent s'engager dans les derniers mois de 1999, doivent accorder la priorité aux questions qui revêtent, pour les pays en développement, un intérêt spécial et qui n'ont pas été dûment prises en compte lors du Cycle d'Uruguay. Se référant au communiqué du Groupe ministériel de Cairns, M. Cabactulan déclare que sa délégation reconnaît pleinement que les préparatifs nécessaires doivent être avancés de façon que les négociations de l'OMC sur l'agriculture débutent en temps voulu et s'achèvent à la date la plus proche possible. Ces négociations doivent porter sur les moyens de donner tout son sens au principe du traitement spécial et préférentiel des pays en développement, y compris le démantèlement substantiel des subventions à l'exportation et des politiques des pays développés qui faussent les courants d'échanges commerciaux. Non seulement les pays développés doivent supprimer leurs obstacles non tarifaires, mais il leur faut prendre l'initiative de soutenir les efforts de développement des pays en développement en se conformant à des calendriers bien définis. Pour conclure, la délégation des Philippines convient, avec le Groupe des 77 et la Chine, de la nécessité d'apporter une assistance technique aux pays en développement pour la conduite des négociations de l'OMC et demande instamment que les institutions compétentes, y compris la CNUCED, apportent cette assistance.

46. M. DISEKO (Afrique du Sud) se félicite de la déclaration faite par le représentant de l'Australie au nom du Groupe de Cairns. Il fait état de la marginalisation économique persistante des pays en développement et met en doute les fondements sur lesquels reposent les règles élaborées au cours du Cycle d'Uruguay qui paraissent exagérément favorables aux pays développés. La délégation de l'Afrique du Sud estime que la réalisation de l'ordre du jour intrinsèque de l'OMC et la mise en oeuvre des accords relatifs au traitement préférentiel des pays en développement ont une importance aussi vitale pour le bon fonctionnement du système de commerce multilatéral que l'établissement du programme de travail de la troisième Conférence des ministres de l'Organisation mondiale du commerce et de l'ordre du jour du prochain cycle de négociations commerciales multilatérales. Pour avoir quelque crédibilité, le système de

/...

commerce multilatéral doit assurer un équilibre entre les intérêts des pays développés et ceux des pays en développement, en ce qui concerne notamment le dispositif de règlement des différends.

47. M. Diseko se dit satisfait du rapport du Conseil du commerce et du développement et insiste sur la nécessité de diffuser plus largement et d'analyser plus à fond les propositions qui y sont contenues, en particulier celles concernant les causes, la prévention et la gestion des crises financières. Des actions nationales et internationales seraient indispensables pour cela. M. Diseko demande instamment que soit réformée l'architecture financière internationale, notamment par la mise en place d'un système multilatéral et national de surveillance.

48. Se référant à la Déclaration des ministres des pays les moins avancés, adoptée au début de la session en cours de l'Assemblée générale, M. Diseko souligne combien il est nécessaire d'intégrer pleinement ces pays dans le système de commerce mondial moyennant, entre autres, leur accession en temps voulu à l'OMC. La délégation d'Afrique du Sud souscrit également à l'appel lancé par le Conseil du commerce et du développement à la pleine mise en oeuvre du plan d'action de l'OMC en faveur des pays les moins avancés, adopté lors de la première Conférence des ministres de l'OMC, et notamment à celle des résultats de la réunion de haut niveau sur les initiatives intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés.

49. Soulignant combien il importe de créer un contexte extérieur favorable, M. Diseko se joint à l'appel lancé par le Conseil du commerce et du développement pour que l'aide publique au développement soit ramenée à des niveaux qui concordent avec les objectifs convenus par les Nations Unies. Les associés dans le développement doivent également coopérer entre eux pour accroître les investissements étrangers directs dans les pays les moins avancés. L'intervenant s'inquiète profondément du fait que la dette extérieure de l'Afrique, en pourcentage de ses exportations et de son produit intérieur brut, est la plus élevée de celles des régions en développement et que l'essentiel de cette dette soit contracté vis-à-vis de créanciers publics. Il est plus inquiétant encore que les arriérés de son remboursement en gonflent de façon notable le montant total. C'est pourquoi la délégation de l'Afrique du Sud se rallie à l'appel lancé par le Secrétaire général en vue de la conversion de toute la dette bilatérale subsistante en donations et de l'effacement général de la dette. Elle convient avec le Conseil du commerce et du développement de la nécessité de remédier aux insuffisances de l'Initiative concernant la dette des pays pauvres fortement endettés. Elle convient également qu'il faudrait confier à un organisme impartial et indépendant l'évaluation globale de la dette africaine. Pour conclure, l'Afrique du Sud, en sa qualité de Président de la neuvième session de la CNUCED, remercie la Thaïlande de sa proposition d'accueillir la dixième session de cette conférence.

50. M. Özügergin (Turquie), Vice-Président, occupe la présidence.

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/53/296, A/53/374, A/53/60, A/53/62, A/53/63-S/1998/100, A/53/69, A/53/72-S/1998/156, A/53/95-S/1998/311, A/53/96, A/53/124, A/53/155, A/53/168, A/53/204, A/53/371-S/1998/848, A/53/396, A/53/411, A/53/412, A/53/416, A/53/447 et Corr.1, A/53/453, A/53/493, A/53/506; A/C.2/53/4)

/...

e) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNÉES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS (A/53/553 et A/C.2/53/3)

51. M. WAHONO (Indonésie), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, relève l'importance qui s'attache aux conclusions convenues du Conseil du commerce et du développement. Il demande que soit apportée immédiatement une solution à la position désavantageuse qu'occupent les pays les moins avancés dans le système de commerce multilatéral, considérant que toutes les exportations de ces pays devraient se voir accorder la franchise des droits de douane, comme cela a été recommandé dans le communiqué des ministres à l'issue de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social en 1998. Les mesures de cette nature devraient être complétées par la création de capacités et une diversification dans ces pays. À cet égard, M. Wahono demande que soient rapidement et intégralement mis en oeuvre les résultats de la réunion de haut niveau relative aux initiatives intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, qui s'est tenue à Genève en octobre 1997. Il prend note du souci exprimé par le Conseil du commerce et du développement au sujet de l'incertitude des perspectives à court terme qui s'offrent aux pays les moins avancés, dont les économies sont vulnérables aux chocs extérieurs, et il relève également les préférences commerciales et l'assistance technique dont les pays aux économies modestes et relativement faibles bénéficient dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Le Sommet du Sud, qui doit se tenir à La Havane en l'an 2000, devrait donner un nouvel élan à cette initiative.

52. Même si 29 des 41 pays dont il a été reconnu qu'il s'agit de pays pauvres lourdement endettés figurent parmi les pays les moins avancés, le processus d'admissibilité à l'Initiative relative à la dette des pays pauvres lourdement endettés est si lent que trois seulement de ces 29 pays pourront bénéficier d'un allègement de leur dette d'ici à l'an 2000. Pour remédier à cette situation, les critères d'admissibilité prévus dans le cadre de l'Initiative devraient être rendus suffisamment flexibles pour prendre en compte les différences de situation en matière de dette et être appliqués à tous les pays les moins avancés qui ont vraiment besoin de voir leur dette allégée. Ainsi, le Groupe des 77 et la Chine accueillent favorablement la proposition, faite par le Secrétaire général, selon laquelle toutes les dettes bilatérales publiques subsistantes des pays les plus pauvres lourdement endettés seraient converties en donations. Les investissements privés ne sauraient remplacer l'aide publique au développement, car très peu d'investissements privés se font dans les pays les moins avancés. À ce sujet, M. Wahono relève que, selon le Comité des politiques du développement, une aide publique soutenue et efficace au développement serait nécessaire pendant au moins 10 ans pour permettre aux pays les moins avancés de connaître une croissance soutenue.

53. Pour conclure, l'intervenant remercie l'Union européenne de l'offre faite par elle d'accueillir en 2001 la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

54. M. MANZ (Autriche), au nom de l'Union européenne et des pays associés, c'est-à-dire Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque, affirme que la pauvreté reste le principal problème auquel sont confrontés les pays les moins avancés. Pour combattre la pauvreté en soutenant leurs taux de croissance économique actuellement positifs, l'Union européenne s'emploie essentiellement à

intégrer ces pays dans l'économie mondiale. Elle a mis en place des dispositifs particuliers pour que les intérêts de ces pays soient pris en considération, par exemple dans le domaine du commerce. L'Union européenne est le plus large marché des produits des pays les moins avancés et, en 1998, le traitement préférentiel accordé par elle aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique a été étendu à tous les pays les moins avancés.

55. Or, l'accès préférentiel aux marchés ne suffira pas en soi à assurer effectivement l'intégration de ces économies. Cette intégration nécessite également la mise en oeuvre de politiques saines sur le plan intérieur et la stabilité politique, en même temps que des efforts de diversification et d'expansion de la production, une volonté de coopération économique régionale et la création d'un contexte favorable à l'entreprise et aux investissements privés. L'Union européenne est prête à apporter son concours en partageant son expérience en matière d'intégration économique régionale. Elle attache une grande importance à la création du Cadre intégré d'assistance technique pour soutenir les activités liées au commerce dans les pays les moins avancés, qui constitue un bon exemple d'une large coopération au niveau international. Un suivi actif s'impose, et l'Union européenne est prête à soutenir les programmes nationaux qui seront élaborés dans ce cadre.

56. L'aide est un autre élément important. L'Union européenne rappelle ainsi que les pays donateurs se sont engagés à respecter l'objectif de 0,15 % du PNB en ce qui concerne l'aide publique au développement des pays les moins avancés. Témoignant mieux encore de cet engagement, l'Union européenne a fait savoir qu'elle accueillerait volontiers en 2001 la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et espère vivement qu'un débat constructif et pertinent sera consacré aux modalités de la Conférence et à sa préparation.

57. M. KOLBY (Norvège) considère que le débat qui s'est déroulé lors de la dernière session du Conseil du commerce et du développement a mis en évidence que les progrès économiques réalisés par les pays les moins avancés tenaient dans une large mesure aux réformes saines de leur politique macroéconomique, souvent engagées dans des conditions intérieures et extérieures très difficiles. La communauté internationale doit apporter sa contribution à la promotion du progrès économique et social de ces pays et rendre le climat économique mondial plus favorable à leurs aspirations au développement.

58. Plus que le reste des pays en développement, les pays les moins avancés ont besoin d'une aide au développement. C'est pourquoi le Gouvernement norvégien travaille à un plan d'accroissement de cette aide de sa part dans les années qui viennent, en insistant particulièrement sur l'allègement de la pauvreté, la prestation améliorée de services sociaux, la réduction de la dette et l'incitation à l'intervention du secteur privé. Dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Norvège préconise l'adoption du concept d'assistance conjointe aux pays les moins avancés afin d'accroître l'efficacité de l'aide publique au développement.

59. La Norvège a récemment inauguré une stratégie globale d'allègement des dettes nationales dont la caractéristique principale est leur réduction unilatérale au cas par cas, qui viendrait s'ajouter aux réductions effectuées au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés. Les pays

/...

les moins avancés qui ne sont pas membres de l'OMC devraient se voir aidés dans leurs efforts d'accèsion, ce qui les mettrait en meilleure position pour influencer sur l'avenir du régime multilatéral de commerce. La coopération technique en matière commerciale doit elle aussi être améliorée.

60. L'importance croissante du secteur privé est une des caractéristiques capitales de la mondialisation. Si les entreprises ne font pas preuve de dynamisme, on manquera de ressources pour assurer les investissements fort nécessaires dans les infrastructures matérielles et le secteur social. Il faudra constituer des partenariats innovateurs entre secteur public et secteur privé pour créer un climat qui attire les investissements privés. Pour cela, le Gouvernement norvégien s'emploie à mettre la dernière main à une stratégie de soutien au développement du secteur privé, avec l'objectif primordial de trouver une meilleure cohésion entre les actions des institutions multilatérales et les efforts bilatéraux de coopération au développement.

61. Enfin, toutes les institutions des Nations Unies doivent apporter leur contribution à la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

62. M. BLANKSON (Nigéria) déclare s'inquiéter du fait que les économies de la majorité des pays les moins avancés restent vulnérables aux fluctuations des forces du marché, malgré les efforts déployés par ces pays pour procéder à des réformes économiques conformément au Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Il est décourageant aussi de constater que le nombre des pays les moins avancés est passé de 41 en 1990 à 48. Cette augmentation s'explique à la fois par des facteurs internes, par exemple l'instabilité politique, les catastrophes naturelles, les déséquilibres macroéconomiques et les répercussions négatives des restructurations, et par des facteurs extérieurs, y compris l'alourdissement du poids de la dette, la diminution de la contribution de ces pays au commerce mondial, leur marginalisation persistante et l'insuffisance de leur financement extérieur.

63. Il incombe aux Nations Unies de déterminer comment renverser le mouvement de déclin et de dégradation de la situation socioéconomique des pays les moins avancés. Il faut s'efforcer toujours davantage d'apporter à ces pays l'assistance technique qui leur est nécessaire et de créer et renforcer l'efficacité et la compétitivité de leurs secteurs des services, encore faibles.

64. Enfin, les pays donateurs devraient respecter les engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne l'aide publique au développement. Constatant que l'Initiative concernant la dette des pays pauvres lourdement endettés constitue l'effort le plus réaliste entrepris jusqu'à présent pour alléger le fardeau que la dette fait peser sur les pays les moins avancés, M. Blankson en appelle instamment aux créanciers publics de la dette bilatérale d'envisager de renoncer à leurs créances ou de les réduire substantiellement.

65. M. YUAN SHAOFU (Chine) fait savoir qu'en sa qualité de partenaire dans le développement le Gouvernement chinois s'inquiète vivement du fait que le nombre des pays les moins avancés ne cesse de croître et que l'écart entre pays développés et pays en développement s'élargit. Il est regrettable qu'au moment où la fin de la décennie approche, le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés n'ait pas été effectivement appliqué.

/...

66. Le pire défi auquel est confrontée la coopération internationale en vue d'assister les pays les moins avancés tient à l'écart substantiel qui existe entre les engagements et la réalité. La délégation chinoise demande à la communauté internationale d'agir pour garantir la pleine application du Programme d'action. En premier lieu, les pays développés devraient accroître leur aide publique au développement, y compris à la fois l'assistance technique et l'assistance financière, afin d'aider les pays les moins avancés à se doter des moyens nécessaires et à développer leurs infrastructures. En second lieu, les institutions financières internationales et les créanciers devraient alléger le fardeau de la dette en étalant davantage l'échéancier de son service et en réduisant le montant. Enfin, en troisième lieu, les accords commerciaux conclus à l'occasion du Cycle d'Uruguay, qui revêtent une importance capitale pour les pays les moins avancés, doivent être mis en oeuvre.

67. La délégation chinoise suit de près la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et elle espère que les recommandations et les demandes formulées par ces pays concernant la Conférence bénéficieront de l'attention la plus grande possible. Toutes les parties doivent traduire leurs intérêts en actions concrètes.

68. M. KASANDA (Zambie) constate que, malgré la croissance récemment constatée des économies des pays les moins avancés, que l'on a attribuée à la mise en oeuvre de réformes de leur politique économique, leur contribution à la production et au commerce mondial a continué de diminuer. Ce qui est toutefois le plus inquiétant, c'est que l'incertitude et l'instabilité règnent dans le contexte extérieur. La délégation de la Zambie demande aux partenaires pour le développement qui n'auraient pas honoré leurs engagements de se conformer aux objectifs convenus concernant l'aide publique à ce développement. Son accroissement contribuerait pour beaucoup à permettre aux pays les moins avancés de combattre la pauvreté et de trouver leur place dans le contexte économique international.

69. L'endettement exerce également une pression sur les pays qui ont fait de grands progrès grâce à des programmes de réforme économique. Il freine les investissements publics dans les infrastructures matérielles et les ressources humaines et constitue aussi un obstacle aux investissements privés. La délégation zambienne constate avec inquiétude que le dispositif traditionnel d'allègement de la dette ne suffit pas à aider les pays les moins avancés à échapper à la modification de l'échéancier. L'Initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés constitue un important pas en avant, mais M. Kasanda s'associe aux nombreuses délégations qui ont mis en doute les critères de qualification, l'adéquation de la réduction des dettes et la cadence à laquelle leur allègement sera concédé.

70. Comme la plupart des pays les moins avancés sont tributaires de l'exportation de produits primaires, la plupart d'entre eux se trouvent aussi dans une impasse économique. L'incapacité où ils se trouvent de diversifier ces productions constitue un autre problème majeur et il faut qu'ils bénéficient d'une aide technique et financière pour pouvoir planifier des stratégies de diversification. La délégation zambienne demande que soient pleinement mises en oeuvre les dispositions résultant du Cycle d'Uruguay, en particulier celles qui concernent les produits agricoles et les textiles, afin d'élargir l'accès de leurs exportations aux marchés. Cela contribuerait pour beaucoup à satisfaire

/...

aux engagements en matière d'accès aux marchés qui sont envisagés dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés.

71. Pour conclure, le représentant de la Zambie réaffirme que son gouvernement souscrit à la plus récente Déclaration des ministres des pays les moins avancés, ajoutant que le plus grand nombre possible de ces pays devraient participer à la préparation de la Conférence à venir.

La séance est levée à 18 h 5.